

Taxes d'utilisation "Engagements envers les financements spéciaux" (Bilan --> Passif)

Services- fonctions "Approvisionnement en eau / Protection des eaux / Traitement des déchets" (Fonctions 710x/720x/730x)

Fait :

La Municipalité gère les comptes d'engagements (Passif-Comptes 281.xx) pour les services, fonctions qui sont gérés selon le principe de l'autofinancement.

--> Comptabilisation annuellement du bénéfice, respectivement de la perte de ces services, fonctions par ces comptes de finspéc (affectés).

Situation initiale (exemple) :

- Eau : les revenus couvrent les charges y c. les amortissements => excédent de revenus.
- Egouts : les revenus ne couvrent pas les charges y c. les amortissements => excédent de charges.
- Déchets : les revenus correspondent exactement aux charges y c. les amortissements.

Objectif : autofinancement, cela veut dire un compte équilibré dans ces services, fonctions.

	Compte fonction 710x Approvisionnement en eau		Compte fonction 720x Traitement des eaux usées		Compte fonction 730x Gestion des déchets	
Charges (y compris amortissements, intérêts, etc.)	43'500.00		44'000.00		27'000.00	
Produits (taxes et autres produits)		45'000.00		42'000.00		27'000.00
Sous-total avant comptabilisation dans les finspéc	43'500.00	45'000.00	44'000.00	42'000.00	27'000.00	27'000.00
1 Attribution aux finspéc (bénéfice)	1'500.00					
2 Prélèvement des finspéc (perte)				2'000.00		
Total (service équilibré)	45'000.00	45'000.00	44'000.00	44'000.00	27'000.00	27'000.00

Processus de comptabilisation dans le bilan

	Compte de bilan No 2900.01 Finspéc Eau		Compte de bilan No 2900.02 Finspéc Egouts		Compte de bilan No 2900.03 Finspéc Déchets	
Etat au 01.01.xxxx		19'500.00		180'000.00		45'000.00
1 Attribution au financ. spécial pour l'approvisionnement en eau (710.3510.xx / 2900.01)		1'500.00				
2 Prélèvement sur le fonds spécial d'assainissement. (2900.02 / 720.4510.xx)			2'000.00			
Etat au 31.12.xxxx		21'000.00		178'000.00		45'000.00

Modifications des comptes finspéc au bilan (Compte passif)

	Solde 01.01.		Solde 31.12.	
<i>Compte récapitulatif 2900 Engagements envers les finspéc</i>	244'500.00		244'000.00	
Compte 2900.01 Approvisionnement en eau	19'500.00	1'500.00	21'000.00	
Compte 2900.02 Traitement des eaux usées	180'000.00	-2'000.00	178'000.00	
Compte 2900.03 Gestion des déchets	45'000.00		45'000.00	

Taxes d'utilisation "Avances aux financements spéciaux" (Bilan --> Passif)

Services- fonctions "Approvisionnement en eau / Protection des eaux / Traitement des déchets" (Fonctions 710x/720x/730x)

Fait :

La Municipalité gère les comptes d'avances (Passif-Comptes 2900.xx - **valeur négative**) pour les services, fonctions qui sont gérés selon le principe de l'autofinancement.

--> Comptabilisation annuellement du bénéfice, respectivement de la perte de ces services, fonctions par ces comptes de finspéc (affectés).

Important !

La perte enregistrée dans le compte de fonctionnement, par exemple dans l'exercice N, doit être remboursée ou amortie dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription (par exemple au plus tard à l'année N+8). Art. 69 OGFCo.

Situation initiale (Exemple) :

- Eau : Les revenus couvrent les charges y compris les amortissements => excédent de revenus.

- Egouts : Les revenus ne couvrent pas les charges y compris les amortissements => excédent de charges.

- Déchets : Les revenus ne couvrent pas les charges y compris les amortissements => excédent de charges.

Objectifs :

1. Autofinancement, cela veut dire un compte équilibré dans ces services, fonctions.

2. Remboursement de la perte enregistrée dans les 8 ans.

	Compte fonction 710x Approvisionnement en eau		Compte fonction 720x Traitement des eaux usées		Compte fonction 730x Gestion des déchets	
Charges (y compris amortissements, intérêts, etc.)	43'500.00		44'000.00		29'000.00	
Produits (taxes et autres produits)		45'000.00		41'000.00		24'000.00
Sous-total avant comptabilisation dans les finspéc	43'500.00	45'000.00	44'000.00	41'000.00	29'000.00	24'000.00
1 Attribution aux finspéc (Bénéfice)	1'500.00					
2 Prélèvement des finspéc (Perte Egouts)				3'000.00		
3 Prélèvement des finspéc (Perte Déchets)						5'000.00
Total (Service équilibré)	45'000.00	45'000.00	44'000.00	44'000.00	29'000.00	29'000.00

Processus de comptabilisation dans le bilan

	Compte de bilan No 2900.01 Finspéc Eau		Compte de bilan No 2900.02 Finspéc Egouts		Compte de bilan No 2900.03 Finspéc Déchets	
Etat au 01.01.xxxx	25'000.00		35'000.00			
1 Attribution au finspéc Eau (710.3510.xx / 2900.01)		1'500.00				
2 Prélèvement du finspéc Egouts (2900.02 / 720.4510.xx)			3'000.00			
3 Prélèvement du finspéc Déchets (2900.03 / 730.4510.xx)					5'000.00	
Etat au 31.12.	23'500.00		38'000.00		5'000.00	

Modifications des comptes finspéc au bilan (Compte passif)

	Solde 01.01.		Solde 31.12.
Compte récapitulatif 2900 Avances aux finspéc	-60'000.00		-66'500.00
Compte 2900.01 Approvisionnement en eau	-25'000.00	-1'500.00	-23'500.00
Compte 2900.02 Traitement des eaux usées	-35'000.00	3'000.00	-38'000.00
Compte 2900.03 Gestion des déchets	0.00	5'000.00	-5'000.00

Sion, le 21.02.2023 / SFC